



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_071

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 30/06/2023
ID : 048-214800393-20230609-D_2023_071-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Florence FERNANDEZ, Adjointe au Maire.

11 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe ROCHOUX ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Claire CORDESSE.

Objet : travaux du Cros-Bas et de La Bastisse approbation du projet et mise en place d'un groupement de commande

Monsieur Lafourcade, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée que le SIAEP du Causse du Sauveterre va lancer des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable dans les villages du Cros Bas et de La Bastisse. En parallèle, le SDEE va enfouir les réseaux électriques.

Il propose de profiter de l'ouverture de tranchées dans les villages pour enfouir les réseaux Orange et l'éclairage public. La réalisation des tranchées engendrera des dommages sur les chaussées, aussi, il propose de reprendre l'aménagement de voirie dans les villages du Cros Bas et de La Bastisse.

Dans un souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ces réseaux et pour permettre la bonne coordination, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes avec le SDEE (réseaux basse tension), le SIAEP (réseau d'eau potable) et la Commune (réseaux Orange et éclairage public et aménagement de voirie) conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise que les montants des travaux estimés par le Cabinet d'Etudes René GAXIEU sont de 115 000 € HT pour l'enfouissement des réseaux Orange et d'éclairage public et de 240 000 € HT pour la partie aménagement de surface. Ainsi, le montant total des travaux pour les villages du Cros Bas et de La Bastisse serait de 355 000 € HT soit une opération estimée à 395 000 € HT (y compris les honoraires maîtrise d'œuvre et imprévus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'enfouissement des réseaux Orange et d'éclairage public et d'aménagement de voirie dans les villages du Cros Bas et de La Bastisse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Gaxieu pour l'enfouissement des réseaux Orange, éclairage public et l'aménagement de voirie dans les villages du Cros Bas et de La Bastisse pour un montant de 21 300,00 €HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir un programme d'investissement pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le SDEE et le SIAEP pour la réalisation des dits-travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux, conformément à la procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs afin d'obtenir leurs aides financières,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces nécessaires, en vue de l'aboutissement de ce dossier.

La secrétaire de séance, Claire CORDESSE	L'Adjointe au Maire, Florence FERNANDEZ
	